



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2024

Le mercredi 9 mars 2024 à 9h30, l'assemblée générale de l'OCCE 43 s'est tenue dans les locaux du Crédit agricole, 16 avenue Jeanne d'Arc à VALS-PRES-LE-PUY sous la présidence de Mme Sylvie CHOISNET.
Secrétaire de séance : Pauline ANSQUER puis Edwige KAYA

Présents :

CHOISNET Sylvie, présidente, enseignante mandataire à l'école de Villeneuve d'Allier
BARTHELEMY Claire, secrétaire, enseignante école de Saugues
CAPDEVILLE Claudine, trésorière, enseignante mandataire école de Paulhaguet maternelle
BOYALS Nadine, vice-présidente de la Fédération nationale OCCE (en visio-conférence)
SERPOIX Céline, enseignante mandataire, directrice école Jeanne d'Arc au Puy
KAYA Edwige, directrice école Javaugues
DUBOIS Gwenaël, animatrice de l'OCCE 43
LONJON Sophie, enseignante école de Saugues
ANSQUER Pauline, enseignante école élémentaire de Langeac

Excusés :

- **Enseignants : Bénédicte Deffaisse, Marie-Céline Gaudefroy, Marie-Ange Lassince, Delphine Bazélis, Amandine Perre, Marie Nourrisson, Marion Chappuis**
- **INSPE : Christophe Fillère, Cécile Blin**
- **DSDEN : Sylvia Crozemarie**
- **Mairie du Puy en Velay : Michel Chapuis**

RAPPORT MORAL 2022-23 :

Le rapport moral est présenté par Edwige.

« Pour commencer nous souhaiterions remercier le Crédit Agricole pour la mise à disposition de la salle pour le déroulement de cette A.G qui portera sur le bilan de l'année scolaire 2022-2023 et les projections pour 2024-2025 . Cela permet ainsi de bénéficier d'un parking où l'on peut se garer un samedi matin, d'une grande salle qui aurait pu accueillir tous nos mandataires, de sièges confortables et de la possibilité de projeter nos informations !

Cette année nous avons fait le choix de tenir cette réunion un samedi matin en lieu et place de l'habituel mercredi, afin d'inciter de nouveaux collègues à rejoindre notre association.

Être membre actif du C.A permet de créer du lien entre collègues porté.e.s par la défense de l'Ecole Publique, par des valeurs de coopération, de solidarité, de partage, d'engagement notamment dans le développement durable ...

Par ailleurs cela se répercute positivement au sein de nos classes via la mise en place de projets fédérateurs propices à la coopération, au respect de l'autre, à l'apaisement du climat scolaire, au développement de la curiosité de l'esprit ...

Dès à présent, nous avons besoin de forces vives pour nourrir nos réflexions et poursuivre ensemble la construction des projets de demain.

Aussi, l'ensemble des membres du C.A souhaiterait remercier Gwenaél, notre animatrice pédagogique depuis septembre 2020 qui par son professionnalisme et son investissement a œuvré à faire connaître et reconnaître l'OCCE, notamment en répondant aux sollicitations de l'INSPE, de la DSDEN, de l'OFB, en intervenant qualitativement auprès des élèves et des enseignants, en développant des partenariats avec d'autres associations (OCCE 63, Lire c'est partir). Son travail autour de la poésie a contribué à développer le projet "école en poésie" et ainsi donner une spécificité locale à notre association ! Sa participation au chantier national Porté disparu a contribué à la mise en place de l'action sur notre département, action qui suscite un véritable engouement au niveau national.

Nous remercions également Sylvie qui via sa fonction de présidente et ses qualités humaines a accompagné cette dynamique tout au long de l'année, sans oublier Claudine, notre trésorière, pour son investissement et sa bonne humeur apaisante. En cette période où l'engagement associatif est à la baisse, il est de rigueur de remercier plus globalement tous les membres du C.A qui ont chacun contribué à leur manière à la pérennité et au développement de notre OCCE 43 (le bouche à oreille des projets, des interventions, formations auprès des collègues, des représentants de circonscription ...)

Laissons maintenant place au rapport d'activité qui viendra illustrer et compléter les exemples évoqués. »

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022-23 :

Le rapport est fait sous forme de bingo. Les personnes dont le nom apparaît dans la case racontent comment ils ont vécu « l'activité » (ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont aimé, ce que cela leur a apporté). Aperçu en mots et en images (cf liens dans le diaporama).

C'est la première année que l'on dépasse les 1 000 élèves inscrits aux actions de l'OCCE sur le département.

	classes	élèves
étamine	4	73
jardinnet.coop	11	194
écoles fleuries	5	97
école en poésie	4	103
photo poème		
épiscopale	4	84
porté disparu	9	179
Enclin, le climat		
Calendrier OCCE	1	24
Oyez et dansez!	17	343
TOTAL	55	1097

Formations :

- « nouveaux mandataires » (visio) : 15 enseignants
- autres (présentiel) : 14 temps de formation, soit 173 enseignants/FSE participants

Emprunt de malles de livres : 16 emprunts → assez peu par rapport à l'an dernier

Le compte-rendu d'activités est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER 2022-23 :

Situation financière de l'AD

- soldes au 31 août 2023 : **33 086,30 €** (**35 259,25 €** au 31/08/22)

Compte Banque Postale : **376,19 €**

Livret A : **31 399,40 €**

Compte Crédit Agricole : **1306,96 €**

Intérêts : **1003,88 €**

Compte crédit coopératif : **3,81 €**

- **Compte de résultat**

Produits d'exploitation	24 878,93 € (21 168,79 €)	Charges d'exploitation	25 642,97 € (18 555,97€)
Vente aux coop (agendas, calendriers offerts)	756 €	Achat agendas et calendriers	870,69 €
Produits facturés aux coop. (principalement abonnements A&E)	62,50 €	A&E	62,50 €
Produits des projets + subvention Communauté de communes	1985 €	Projets (Semaine de la poésie, projection, stage 43/63, formation ILC)	3 396,19 €
Lire c'est partir	190,90 €	Frais de réception	7,47 €
Cotisations assurance des coop	1916,25€	Assurance des coops	1 916,25 €
		Cotisation assurance du siège + automission + médecine du travail	252,08 €
Cotisations AD des coop	15330 €	Cotisations Fédération	8 891,40 €
Revenus des placements	1003,88 € (+792,01€)	Cotisations UR + JPA + Ecoles fleuries	150 + 30 + 64,05 = 240,05 €
Produits exceptionnels (remboursement Zoom par la fédération pour 21-22)	140,00 €	Frais de déplacement	2 026,09 €
Mise à disposition de personnel aux coopératives	20,00 €	Fournitures administratives	222,40 €
Remboursement des frais par la fédération (logiciel de compta, médecine du travail, stage 43/63, frais de déplacement AGN)	2580,11 €	Fournitures pédagogiques (malle, cadeaux aux coop, livres pour animation...)	650,25 €

Remboursement AD63 abonnement Zoom	86,27 €	Logiciel de comptabilité et abonnement Zoom	732,95 €
		Frais de télécommunication et postaux	501,16 €
		Frais bancaires	116,59 €
		Dotation aux immobilisations	381,47 €
		Charges exceptionnelles sur les exercices antérieurs (interdits bancaires)	2 855,00 €

Résultat de l'exercice : - 764,04€

Le résultat de l'exercice intègre les frais bancaires liés aux deux interdictions bancaires successives de l'année 2021/2022. Une partie des frais a été remboursée par le crédit agricole qui a reconnu son erreur (oubli de la levée d'interdiction bancaire). L'AD43 a absorbé le reste des frais, soit 2855€.

Bilan

De quelle avance dispose-t-on si nous n'avons plus de revenu ? Pour une association, le délai de 6 mois est considéré comme confortable (3 mois pour une entreprise).

Charges annuelles 22-23 : 25 642,97 € (comprenant les 2885 € de frais bancaires exceptionnels)

Disponibilité nette à la rentrée 23 : 32 911,34 €

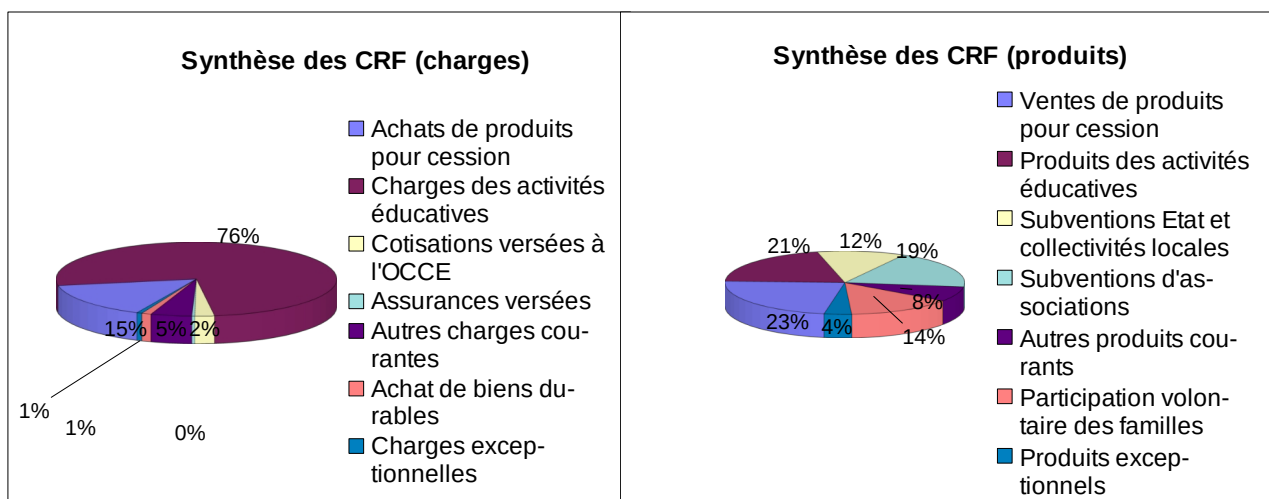
Différence : 7 268,37 €

$7\,268,37 / 25\,642,97 = 28,34\%$ soit 3 mois ½ de fonctionnement (5 mois sans l'interdit bancaire)

Situation financière des coopératives

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
6070 0008 Achats d'objets à revendre	55 606,94	7070 0008 Ventes d'objets	118 021,70
6168 1008 Assurances	1 920,25	7080 0008 Activités éducatives	127 692,87
6181 0008 Activités éducatives	430 703,60	7410 0008 Subventions des collectivités locales (3)	88 687,72
6270 0008 Frais bancaires	-252,49	7551 0008 Contributions participatives	0,00
6586 0008 Cotisations à l'OCCE 43	15 326,00	7551 1008 Subventions d'associations	138 932,31
6700 0008 Dépenses exceptionnelles	32 997,35	7562 0008 Participations des familles	49 056,46
6800 0008 Biens durables	10 448,84	7700 0008 Recettes exceptionnelles	12 406,18
Total des dépenses (A) :	546 750,49	Total des recettes (B) :	534 797,24

Résultat de l'année 2022-2023 (B-A) (+/-) : -11 953,25



Sur 112 CRF saisis, 111 mandataires ont fourni les documents nécessaires (quitus, justificatif bancaire, justificatif de subvention).

Le nombre de coopérateurs était de 7665 et le prix de l'adhésion de 2,00€.

En bilan comparatif par rapport à l'année précédente, les dépenses pour les activités éducatives sont à peu près équivalentes, il y a eu un peu moins d'activité. Elles représentent la majorité des dépenses des coopératives.

Le résultat est de - 11 953,25 €, il y a donc eu un peu plus de dépenses que de recettes. Les participations volontaires des familles, notamment, sont de moins en moins nombreuses faute de sollicitation des coopératives.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

POINT SUR LES COMPTES BANQUE POSTALE ET CRÉDIT COOPÉRATIF

Le compte Banque postale avait été conservé en attendant une réponse de l'ADEIC. Cette association de consommateurs, à laquelle l'OCCE 43 a adhéré en 2023, devait voir s'il était possible de récupérer les sommes prélevées suite aux 2 interdicts bancaires de décembre 2021 et mars 2022 prononcés par la Banque postale.

Il s'avère que les recours sont très complexes pour une association comme la nôtre avec de multiples établissements et pour un résultat non assuré. De fait, il est proposé, maintenant que le dossier est clos, de fermer le compte. NB : les frais de clôture s'élèvent en général à 90 €.

Le compte Crédit coopératif avait été créé pour la Trousse à projets car cette banque était associée au projet. Ce compte était alimenté par la Fédération s'agissant des frais de tenue de compte. Désormais, n'importe quelle banque peut recevoir les versements de la Trousse à projets et le Crédit agricole peut donc suffire. Il avait été décidé en CA de clôturer ce compte mais le Crédit coopératif demande à ce que cette décision soit prise en AG pour être valable.

La décision de clôturer le compte au Crédit coopératif ainsi qu'à la Banque postale est validée en AG à l'unanimité.

COTISATION POUR 2023-24 :

Il est proposé au vote une augmentation de 5 cts soit une cotisation/coopérateur à 2,15 €.

Deux arguments :

- la fédération augmente à nouveau la cotisation de 6 cts
- l'inflation actuelle accroît nos coûts de fonctionnement

Les frais bancaires étaient quasi inexistantes auparavant. Aujourd'hui, ils sont d'environ 120 €/an (frais d'envoi des relevés bancaires à chaque coopérative, frais de tenue de compte association). Il est vrai que notre association nécessite, avec tous les changements de mandataires annuels notamment, un travail important pour le Crédit agricole.

Il est donc proposé d'instaurer un forfait de 1,20 €/ coopérative et par an à régler au moment de l'adhésion (ajout dans Retkoop).

Le passage de la cotisation départementale à 2,15 € est adopté à l'unanimité. L'ajout d'un forfait de 1,20 € par coopérative et par an pour frais bancaires est adopté à l'unanimité.

PROJET D'ACTIVITÉS POUR 2024-25:

Actions départementales :

- Episcolaire : il est proposé de continuer l'action à l'échelle régionale
- Oyez et dansez : baisse des inscriptions. Sur la Com Com du Puy, une dumiste propose des danses traditionnelles et les écoles passent plutôt par elle puisqu'elle intervient très régulièrement. Cette action sera à questionner en fonction du nouvel animateur.
- ENCLIN : pas d'inscription même s'il y a eu des demandes autour de la Fresque du Climat. Il n'est peut-être pas pertinent de maintenir cette action.
- Jardinnet.coop : nombre d'inscrits constant → à maintenir
- Ecoles fleuries : maintien du soutien aux DDEN mais pas de partenariat à proprement parler
- Semaine de la Poésie : reconduction prévue mais voir avec le nouvel animateur

Actions nationales :

- Porté disparu : une déclinaison GS/CP et une déclinaison CE sont en cours d'élaboration au niveau national
- Etamine : Nadine informe qu'un chantier « Lire et écrire en coopération » s'est formé au niveau national
- Droits de l'Enfant : peu connus et pourtant il est nécessaire de les travailler
- Calendrier OCCE : pas beaucoup de participants au niveau du 43 mais la qualité des ressources proposées est mise en avant → peuvent servir même en dehors de ce projet

Formations :

- formation initiale : continuer les interventions à l'INSPE avec qui nous entretenons de bons rapports.

- formation continue : voir pour continuer à intervenir sur le stage « Parcours » sur l'EDD voire Oyez et dansez

Voir pour développer les formations agendas coop', Poésie et Ecole dehors

Formation déjà construite avec 2 CPC et prévue : Climat scolaire sur circo Yssingaux/Le Puy

Sylvia Crozemarie, qui n'a pas pu être présente ce jour demande à ce que ses propos soient rapportés

ici : « *Je tiens à ce que la présence d'un animateur OCCE soit saluée en terme de complémentarité dans les actions de formation des enseignants.* »

- formation directeurs : voir avec la DSDEN pour continuer sur le volet « Argent à l'Ecole »

- formation mandataires : continuer la formation des nouveaux mandataires → permet le contact et la présentation des actions/outils et permet de leur donner les bases en matière juridique et comptable.

NB :

- une demande de rencontre du nouvel inspecteur d'académie a été envoyée en novembre mais nous n'avons pas eu de retour. Néanmoins, dans ce courrier, une demande pour un « éventuel détachement » avait été évoquée et il se trouve que la DSDEN s'était positionnée favorablement. Cette demande de détachement n'a pas été poursuivie de notre côté puisque la Fédération OCCE nous a fait comprendre qu'elle n'avait pas le budget pour financer le salaire d'un nouveau détaché.
- Nadine rappelle que nous pouvons proposer à la DSDEN de signer une convention basée sur la CPO (convention pluriannuelle d'objectifs) qui lie la Fédération OCCE et le ministère de l'Education nationale.

Prêts :

Une malle « théâtre » avait été envisagée pour 2023-24 mais n'a pas été constituée. Il est proposé :

- la constitution d'une malle théâtre C3 (voir avec ceux qui gèrent l'action nationale Théa). Nadine évoque également l'action « les mots à fleur de peau » à l'OCCE 46 à destination des élèves de maternelle
- la constitution d'une malle Ecole dehors C1/C2 (des outils, des livres ...). Certains livres des malles jardinage, nombreux, pourraient être basculés.

Le projet d'activités est adopté à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET POUR 2023-24 :

Voir document joint.

Ce budget est basé sur :

- Une cotisation départementale à 2,15 €
- Une augmentation des tarifs des agendas (tarifs de vente aux coopératives) :

- agenda C1 : + 10 € -> 120 €
- agenda C2 : + 10 cts -> 2,60 €
- agenda C3 : + 10 cts -> 2,10 €
- guides du maitre : + 5 € -> 10,00 €

En effet, l'agenda C1 avait beaucoup augmenté et l'AD avait fait le choix d'augmenter progressivement pour arriver, à ce jour, au prix coûtant. Pour les agendas C2 et C3, cette proposition fait suite à la hausse du prix d'achat et des frais de livraison qui, jusqu'à présent, n'étaient pas répercutés car pris intégralement en charge par la Fédération OCCE. Depuis 2023, l'AD doit payer la moitié des frais de la première livraison (et l'intégralité en cas de livraison ultérieure). La hausse du prix du guide du maitre est motivée par la quantité de ressources annexées.

Il est discuté la possibilité de partager les frais de livraison avec une AD voisine mais cela est compliqué car les colis sont très volumineux et lourds.

- Une hausse des frais liés à la comptabilité
A partir de 2024-25, la Fédération OCCE ne prendra en charge plus que la moitié des frais de logiciel compta (soit environ 300 € qui resteront à notre charge).

- L'achat d'un nouvel ordinateur portable
L'ordinateur actuel avait été acheté déclassé en 2020. Il est prévu de le remplacer.

- Des frais de déplacement plus élevés pour anticiper les besoins de formation (stages) du nouvel animateur

Le budget prévisionnel est modifié en conséquence du vote du forfait frais bancaires (1,20 € x 107 coopératives = 129,60 €) qui n'avait pas été intégré.

Résultat estimé : 995,40 €

L'OCCE 43 n'a donc pas les moyens de payer un loyer s'il venait à ne pas être relogé. Céline propose de parler du relogement avec l'élue en charge à la jeunesse à la mairie du Puy.

Dans le cas où la mairie ne proposerait aucun relogement, il faudrait peut-être s'adresser au conseil départemental.

Le projet de budget est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SIRET POUR LES COOPÉRATIVES SCOLAIRES :

Les coopératives n'ont pas de SIRET propre puisqu'elles dépendent juridiquement de l'AD. Plusieurs problèmes sont engendrés par cette absence de SIRET :

- dossier de demande de subvention : c'est l'AD qui possède un SIRET (personnalité morale) mais c'est la coopérative qui fait la demande et joint son RIB. Problème de CRF et de 1 SIRET=1 RIB.
- création d'un nouveau compte bancaire : besoin d'un SIRET + pb section locale/établissements et réglementation européenne pour lutter contre la fraude et le blanchiment
- certaines structures le demande pour valider la réservation

Il est donc proposé de demander la création de SIRET secondaires pour nos coopératives.

Attention, deux points de vigilance : la coopérative ne peut pas être employeur et ne peut pas émettre de facture. Nadine précise qu'un courrier-type sera envoyé par la Fédération. La demande de SIRET, pour nous qui étions employeur et passons par l'URSSAF, pourra se faire dans un deuxième temps. Pour le moment, priorité aux AD non employeurs et cela passe par l'INSEE.

Le conseil d'administration se positionne « pour » en attendant que la Fédération envoie la démarche à suivre.

RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS

Lire c'est partir

Problème des structures non adhérentes comme les ITEP qui ont demandé à commander via l'OCCE 43. Une demande de modèle de convention a été faite par l'EMAS lors de la rencontre avec Gwenaël mais nous sommes sans nouvelles actuellement. De fait, il est proposé de recontacter la personne et le sujet des structures non-adhérentes sera abordé ultérieurement.

Le Prix des Incorruptibles

L'association nous propose de renouveler le partenariat dans ces conditions :

- la gratuité des frais de port lors de la commande de livres pour les écoles adhérentes à l'OCCE 43 et à l'Association Le Prix des Incorruptibles (*soit 3€/malle en 23-24*)
- 1 livre supplémentaire offert pour chaque école adhérente à l'OCCE 43 et à l'Association Le Prix des Incorruptibles

Les membres du CA sont favorables mais proposent de négocier plutôt 1 livre par classe inscrite. Gwenaël en fera la demande.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS :

Rappel des statuts :

« En cas de carence de dirigeants (nombre d'administrateurs inférieur à 9), le conseil d'administration national de la fédération OCCE, averti, peut se substituer au conseil d'administration départemental, de fait incapable d'administrer l'AD, et ce pour une période maximale comprenant les semaines restant à courir de la date de l'AG ayant constaté la carence jusqu'à la fin de l'exercice en cours, auxquelles il est possible d'ajouter la totalité de l'exercice suivant. A la fin de cette période, si en dépit d'une nouvelle AG, l'état de carence d'administrateurs départementaux subsiste, le conseil d'administration national de la fédération OCCE doit faire procéder à la dissolution de l'AD. »

Élections et renouvellement par tiers :

2021-2024	2022-2025	2023-2026	2024-2027
Sylvie CHOISNET Claudine CAPDEVILLE	Edwige KAYA Céline SERPOIX	Claire BARTHELEMY Gwenaël DUBOIS	Sylvie CHOISNET Claudine CAPDEVILLE Pauline ANSQUER Sophie LONJON

Sylvie CHOISNET et Claudine CAPDEVILLE se représentent et sont réélues à l'unanimité.

Pauline ANSQUER est élue à l'unanimité.

Sophie LONJON est élue à l'unanimité.

L'OCCE 43 compte donc 8 administratrices. Nadine Boyals nous informe que plusieurs AD se trouvent dans notre situation (nombre d'administrateurs inférieur à 9) mais que, dans un contexte de crise de l'engagement et du bénévolat et tant que cela n'a pas d'impact sur le salarié, la Fédération garde un œil sur cet état mais ne procède pas actuellement à la dissolution de l'AD.

Le prochain CA visera à élire un nouveau bureau puisque Sylvie ne souhaite pas continuer d'assurer la fonction de présidente. Une présidence collégiale est évoquée tout en rappelant qu'au niveau administratif, il n'est possible d'inscrire qu'un seul nom.

DÉSIGNATION DES MEMBRES ASSOCIES

Définition : « personnes physiques ou morales agréées annuellement en cette qualité par le conseil d'administration départemental, qui apportent à l'association une contribution active, matérielle, financière ou morale. Elles sont dispensées de cotisation. Elles disposent d'une voix consultative.

Les personnes morales suivantes sont proposées pour être membres associés :

- INSPE
- Com com des Rives du Haut Allier
- Enseignants travaillant à la circonscription de Brioude (les deux conseillères pédagogiques + ERUN) et éventuellement l'IEN

Une lettre leur proposant d'être membres associés leur sera adressée prochainement.

CHANGEMENTS POUR LA RENTRÉE 2024

Locaux :

L'OCCE 43, à la demande de la mairie, doit quitter les locaux de l'école Jeanne d'Arc pour le 30 juin (travaux de rénovation du bâtiment). A ce jour, aucun relogement ne nous a été proposé. Les écoles alentours

ont été sondées ainsi que l'INSPE et le collègue Lafayette du Puy pour éventuellement nous accueillir mais pas de possibilité.

Nouvel animateur :

Départ de Gwenaël Dubois à la rentrée 2024. La Fédération en a été informée. Son successeur, comme elle, sera animateur de droit privé. Le recrutement, qui revient à la Fédération, n'a pas été lancé pour le moment.

Nadine nous informe que nous pouvons cependant diffuser l'information dans nos réseaux si toutefois quelqu'un était intéressé.

Une demande de tuilage a été envoyée au service RH + DG (2 semaines en présentiel en août + 1 semaine pendant laquelle Gwenaël resterait disponible au téléphone/par mail). Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

Nadine indique qu'elle va se renseigner au sujet des demandes de l'AD (tuilage), des demandes de Gwenaël (CET, congés) et de l'avancée du recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

La présidente de l'OCCE 43, Sylvie CHOISNET